

2022-1991
2022-06-30

Bulk Label

BAS 720 F ST EN VRAC

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

SUSPENSION

PRINCIPES ACTIFS :

Pyraclostrobine	16,7 g/L
Fluxapyroxad	16,7 g/L
Métalaxyl	13,3 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,007 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,007 %, du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,002 du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00006 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,020%, du 2 bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0018% comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

NO. D'HOMOLOGATION 32012

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT,
1-800-454-2673**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET : 100 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage

Mississauga, Ontario L4W 0B6
(289) 360-1300

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un fongicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux.

PRÉCAUTIONS

1. **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
2. Ne pas ingérer. Nocif si avalé.
3. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Cause une irritation des yeux. **ÉVITER** le contact avec les yeux.
4. Sensibilisant cutané potentiel. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

PREMIER SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, pour les plantes terrestres non ciblées et les petits animaux sauvages.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer dans un contenant fermé hermétiquement. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour animaux ou pour humaine, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.